
**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE LUNDI 5 JUIN 2023 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 5 juin 2023 à 19 heures au lieu habituel des séances et présidée par le maire Gray Forster. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 5 juin 2023.

Présences : Siège no 1: Mélanie Cyr
 Siège no 2: Marilyne Gendron
 Siège no 3: Claudia Gilbert
 Siège no 4: Jean Martel
 Siège no 5: Mario Dolbec
 Siège no 6: Pierre Reid

Absence de la directrice générale et greffière-trésorière Madame Nathalie Audet, D.M.A

Mélanie Cyr agit en tant que secrétaire d'assemblée en l'absence temporaire de la directrice générale et greffière-trésorière.

RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 5 JUIN 2023 À 19 HEURES

ORDRE DU JOUR

Pensée : « Il n'y a pas de réussites faciles ni d'échecs définitifs »

1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM

2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ©

3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCES-VERBAL ©

3.01 Assemblée régulière du 1^{er} mai 2023

4.00 CORRESPONDANCES ©

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période du mois de mai 2023, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

5.00 PERIODE DE QUESTIONS

6.00 DEMANDES ECRITES ET VERBALES

6.01 Action Saint-François – adhésion 2023
6.02 Partenariat fête nationale à East Angus
6.03 Invitation cocktail du COGESAF
6.04 Tournoi de golf au profit de la fondation Marc Rousseau

7.00 TRESORERIE – COMPTES A PAYER ©

7.1 Salaires Employés ©

Du 16 avril 2023 au 21 mai 2023 : **17 044,48**- dépôt direct

Achats listes ©

2023-05B **191 519,48\$**

2023-06A **6 964,96\$**

8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports de la greffière-trésorière et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période de mars en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

8.00 AVIS DE MOTION

8.01 Règlement modifiant le règlement de zonage 5-200 numéro 2023-17

9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Projet de règlement numéro 2023-17 modifiant le règlement de zonage 5-2000 afin de modifier les limites de la zone M-5 et permettre l'usage « commerce de gros » sur l'ensemble du lot 4 182 237 »

10.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.00 DEPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :	Régie des Hameaux Famille (MADA)
Conseillère #2 Marilyne Gendron :	Marché public Voirie Comité du futur parc développement Godbout
Conseillère #3 Claudia Gilbert :	Loisir Comité du futur parc développement Godbout
Conseiller #4 Jean Martel :	Incendie Voirie Comité consultatif d'urbanisme
Conseiller #5 Mario Dolbec :	Aucun comité
Conseiller #6 Pierre Reid :	Incendie Sécurité civile

a) **Maire – MRC**

b) **Rapports – chef d'équipe**

Rapport de mai 2023.

c) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

d) **Rapport des permis – dépôt bilan annuel**

e) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière**
Bureau fermé du 31 juillet au 11 août 2023

12.00 AFFAIRES NOUVELLES

- 12.01 Dépôt au programme de coopération intermunicipale volet 4 – analyse nouveau modèle de collecte
- 12.02 PRABAM fin de travaux-reddition de compte
- 12.03 Dépôt du rapport du maire sur la situation financière 2022
- 12.04 Formation directrice générale – ABC/DG intermédiaire
- 12.05 Octroi d'un contrat à la firme d'urbanisme Urbatek
- 12.06 Dérogation mineure-lot 4 182 319
- 12.07 Octroi d'un contrat pour l'élargissement du chemin Cyr
- 12.08 Acquisition de mobilier extérieur - parc du développement Godbout
- 12.09 FRR Volet 4 Soutien à la coopération intermunicipale - Projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste
- 12.10 Adhésion au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques
- 12.11 Amendement à l'entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François
- 12.12 Asphaltage d'une partie du chemin Bassin Sud
- 12.13 Développement des loisirs – MRC du Haut-Saint-François

13.00 INVITATIONS

14.00 VARIA

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

16.00 FERMETURE

1.00 **OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

2023-095 *résolution no 2023-095*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par la conseillère Marilyne Gendron et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE cette assemblée soit déclarée ouverte avec constat de quorum et de la régularité de la convocation.

ADOPTÉE

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

2023-096 *résolution no 2023-096*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis en laissant le varia ouvert.

A D O P T É E

3.00 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

3.01 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} MAI 2023**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

2023-097 *résolution no 2023-097*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mai 2023 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

A D O P T É E

4.00 **CORRESPONDANCE**

2023-098 *résolution no 2023-098*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la correspondance reçue durant le mois de mai 2023 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

A D O P T É E

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

3 contribuables présents.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

6.01 **ACTION SAINT-FRANÇOIS – ADHÉSION 2023**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

6.02 **PARTENARIAT FÊTE NATIONALE À EAST ANGUS**

CONSIDÉRANT que la Ville de East Angus organise la Fête nationale le vendredi 23 juin 2023 en collaboration avec les organismes et commerçants de la région;

2023-099 *résolution no 2023-099*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury contribue comme partenaire pour la Fête nationale 2023 pour un montant de 300\$.

A D O P T É E

6.03 **INVITATION COCKTAIL DU COGESAF**

Le conseil ne donne pas suite à cette demande.

6.04 **TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA FONDATION MARC ROUSSEAU**

CONSIDÉRANT que la fondation Marc Rousseau est importante pour la municipalité du canton de Westbury car elle vient en aide aux personnes âgées et à ceux qui ont besoin;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ne sont pas disponibles pour le tournoi de golf;

2023-100 *résolution no 2023-100*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury offre un don de 100\$ afin d'appuyer monsieur Rousseau dans sa fondation;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

7.00 **TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

ATTENDU que la greffière-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois de mai 2023, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

7.01 **SALAIRE DU 16 AVRIL 2023 AU 21 MAI 2023**

2023-101 *résolution no 2023-101*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les salaires du mois de mai 2023 pour un montant de 17 044,48 \$, selon un rapport déposé par la greffière-trésorière;

D'APPROUVER la liste des comptes à payer totalisants :

2023-05B	191 519,48\$
2023-06A	6 964,96\$

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

A D O P T É E

8.00 **AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est par la présente donné par le conseiller Jean Martel, qu'à cette même séance du conseil, un projet de règlement modifiant le zonage 5-200 est présenté.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est présentée et déposée et remise aux membres du conseil. La copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent avis de motion.

9.00 **ADOPTION DE RÈGLEMENT**

9.01 **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-17 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 6-2000 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE M-5 ET PERMETTRE L'USAGE « COMMERCE DE GROS » SUR L'ENSEMBLE DU LOT 4 182 237**

CONSIDÉRANT qu'en vigueur sur le territoire du canton, un projet de règlement concernant le zonage, qu'il a été adopté par le règlement n° 6-2000 et qu'il est intitulé « Règlement de zonage »;

CONSIDÉRANT que le canton est régi par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que les articles du Règlement de zonage n° 6-2000 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

2023-102 *résolution no 2023-102*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Municipalité du Canton de Westbury, a un projet de règlement 2023-17 modifiant le règlement 6-2000 afin de modifier les limites de la zone M5 et permettre l'usage *Commerce de gros* sur l'ensemble du lot 4 182 237 tel que déposée.

A D O P T É E

10.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

Aucune.

11.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

a) Conseil municipal/comités

Conseillère #1 Mélanie Cyr :

Régie des Hameaux : Prochaine rencontre le 20 juin 2023.

Famille (MADA) : En attente d'accréditation.

Chambre des commerces : Tournoi de golf du 2 juin dernier, le tout a été bien organisé et les conseillers et monsieur le maire ont eu de belles discussions.

Conseillère #2 Marilyne Gendron :

Salle municipale et marché public : Nous avons eu une rencontre pour la planification de l'ouverture du marché public le 29 juin prochain, plusieurs activités seront offertes.

Voirie : Aucune nouvelle rencontre.

Comité du futur parc développement Godbout : Aucune nouvelle rencontre.

Comité culturel : Distribution de brochures 5\$ chacune lors des événements du centenaire.

Conseillère #3 Claudia Gilbert :

Loisir : Les loisirs nocturnes sont en formation d'un comité pour rassembler des idées.

Le Mont-Mégantic et La Patrie vont faire une activité pour l'éclipse solaire en 2024.

Calendrier des loisirs est disponible sur le site de la MRC du Haut-Saint-François.

Marche/Cours à récolter 7000\$ pour son activité 2023 à La Patrie.

Prochaine rencontre en septembre.

Comité du futur parc de développement Godbout : Aucune nouvelle rencontre.

Conseiller #4 Jean Martel :

Incendie : Aucune nouvelle rencontre.

Voirie : Aucune nouvelle rencontre.

Comité consultatif d'urbanisme : Mise à jour des tarifs

Conseiller #5 Mario Dolbec : Aucun comité

Conseiller #6 Pierre Reid :

Incendie : Travail sur l'entente pour le schéma de couverture de risques. Assemblée publique à East Angus aux 2 mois.

Sécurité civile : Firme privée pour simulation à venir en septembre.

Chambre des commerces : *Idem à la conseillère Mélanie Cyr.*

Maire – MRC

Rencontre pour la sécurité civile, une entente avec East Angus a été signée. Planification concernant les règlements en zone humide.

a) **Rapports – chef d'équipe**

b) **Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

c) **Rapport des permis- dépôt bilan annuel**

d) **Dépôt rapports – directrice générale et greffière trésorière, D.M.A.**

Bureau fermé du 31 juillet au 11 août 2023

12.00 **AFFAIRES NOUVELLES**

12.01 **DÉPÔT AU PROGRAMME DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE
VOLET 4 – ANALYSE NOUVEAU MODÈLE DE COLLECTE**

Reporté à une prochaine assemblée de conseil.

12.02 **PRABAM FIN DE TRAVAUX-REDDITION DE COMPTE**

CONSIDÉRANT que la Municipalité du canton de Westbury a pris connaissance du Guide du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux - PRABAM et elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

CONSIDÉRANT que la Municipalité du canton de Westbury entérine et confirme la réalisation des travaux visées par la reddition de comptes finale au montant de 97 624 \$ pour la rénovation des bureaux municipaux dans le cadre du programme PRABAM.

2023-103 *résolution no 2023-103*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la directrice générale et greffière-trésorière soit mandatée pour envoyer tous les documents au ministère via la prestation électronique de service (PÉS) du programme PRABAM, accessible par PGAMR, afin de recevoir l'aide financière de 97 624 \$.

A D O P T É E

12.03 **DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE 2022**

M. le maire, Gray Forster dépose son rapport sur la situation financière 2022. Le rapport sera publié sur le site de la municipalité et distribuer à l'ensemble des citoyens.

12.04 **FORMATION DIRECTRICE GÉNÉRALE – ABC/DG INTERIMAIRE**

2023-104 *résolution no 2023-104*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser Mme Nathalie Audet à participer à la formation ABC/DG intérimaire de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec qui se tiendra les 17, 24 et 31 octobre 2023 en avant-midi;

QU'un montant de 375\$ plus taxes pour l'inscription;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles et procède au paiement.

A D O P T É E

12.05 OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME D'URBANISME URBATEK

CONSIDÉRANT la démission de monsieur Frédérick Bernier, inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT l'offre de service déposée par la firme Urbatek concernant le service d'inspection municipale en bâtiment et en environnement pour l'année 2023;

2023-105 *résolution no 2023-105*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la municipalité du canton de Westbury octroie le contrat à la firme Urbatek, et ce, selon l'offre de service 2023-33 déposée;

QUE la directrice générale et greffière-trésorière puisse les fonds dans le poste 02-610-00-141.

A D O P T É E

12.06 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE-LOT 4 182 319

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée le 18 avril 2023;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation est à l'effet de permettre la construction d'une remise en cours avant de la résidence avec une hauteur de 4.57 mètres;

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage 6-2000 ne permet pas l'implantation d'un bâtiment accessoire en cours avant et impose une hauteur maximale de 3,7 mètres pour les remises;

CONSIDÉRANT qu'une remise est présentement à l'endroit voulu et qu'elle a une hauteur supérieure à 3.7 mètres;

CONSIDÉRANT que la demande est à l'effet concrètement de permettre une dérogation de 0.8 mètre et de permettre un empiètement d'un bâtiment en cours avant;

CONSIDÉRANT qu'il est prévu à l'article 17.2 du règlement de zonage 6-2000 que « *Tout usage ou construction dérogatoire protégés par droits acquis ne peut être remplacé par un autre usage ou une autre construction dérogatoire.* »;

CONSIDÉRANT qu'une dérogation mineure peut être seulement accordée lorsque l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux à la personne qui la demande. Elle ne peut non plus être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ou si elle a pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité ou de santé publiques ou de porter atteinte à la qualité de l'environnement ou au bien-être général;

CONSIDÉRANT que la demande n'est pas appuyée par un préjudice sérieux du demandeur;

2023-106 *résolution no 2023-106*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean Martel
APPUYÉ par le conseiller Pierre Reid et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Westbury refuse la demande de dérogation mineure du règlement de zonage à l'effet de permettre la construction d'une remise en cours avant et d'une hauteur 4.57 mètres, puisque la demande n'est pas appuyée d'un préjudice sérieux et qu'elle constitue une demande majeure de dérogation selon ses dimensions.

A D O P T É E

12.07 OCTROID'UN CONTRAT POUR L'ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN CYR

CONSIDÉRANT que la municipalité désire sécuriser le chemin Cyr;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury à mandaté EXP par la résolution 2021-175 pour l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury a reçu huit soumissions :

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire est conforme pour la réalisation de l'élargissement du chemin Cyr;

Soumissionnaires	Prix avant taxes
Excavation Steve Leblanc (9006-3520 Québec inc.)	188 841,28\$
Excavation A.R. Valois inc.	198 363,84\$
Transport et excavation Stéphane Nadeau inc.	211 349,34\$
Excavation Lyndon Betts	211 071,11\$
Excavation M. Toulouse inc.	240 871,63\$
Gestimaction inc.	244 999,77\$
Excavation Gagnon et Frères inc.	275 000,00\$
E.W. Excavation (3102-0936 Québec inc.)	327 678,75\$

2023-107 *résolution no 2023-107*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le mandat à Excavation Steve Leblanc 9006-3520 Québec inc. pour un montant total 188 841,28\$.

Que la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles.

A D O P T É E

**12.08 ACQUISITION DE MOBILIER EXTÉRIEUR-PARC DU DÉVELOPPEMENT
GODBOUT**

CONSIDÉRANT le plan d'aménagement travaillé avec le comité du parc dans le développement Godbout;

CONSIDÉRANT que la municipalité a demandé 3 soumissions;

CONSIDÉRANT que le conseil désire la réalisation du projet du parc dans le développement Godbout pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT que nous devons réaliser le projet cette année afin de bénéficier de la subvention du FRR volet 2 local;

2023-108 *résolution no 2023-108*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'achat du mobilier de parc au montant de 28 625,00\$ plus les taxes applicables à la compagnie Patio Drummond ltée afin de fournir les mobiliers extérieurs concernant l'aménagement et l'installation des fournitures de jeux pour le parc dans le développement Godbout.

QUE la directrice générale et greffière-trésorière mentionne qu'il y a les crédits disponibles.

A D O P T É E

**12.09 FRR VOLET 4 SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE -
PROJET D'ANALYSE DU MODÈLE INTERMUNICIPAL OPTIMAL POUR
POTENTIELLEMENT L'EMBAUCHE EN COMMUN D'UN URBANISTE**

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Ascot Corner, Bury, Chartierville, Cookshire-Eaton, Dudswell, East Angus, Hampden, La Patrie, Lingwick, Newport, Saint-Isidore-de-Clifton, Scotstown, Weedon et Westbury désirent présenter un projet d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste, dans le cadre de l'aide financière;

CONSIDÉRANT que dans l'éventualité que l'analyse est concluante et que le service d'urbanisme est démarré il fonctionnera selon un financement utilisateur /payeur ;

2023-109 *résolution no 2023-109*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par la conseillère Claudia Gilbert et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit:

–Le conseil de la municipalité du canton de Westbury s'engage à participer au projet de d'analyse du modèle intermunicipal optimal pour potentiellement l'embauche en commun d'un urbaniste et à assumer une partie des coûts;

–Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

–Le conseil nomme la Municipalité de MRC du Haut-Saint-François, organisme responsable du projet.

A D O P T É E

12.10 ADHÉSION AU PROJET DE REGROUPEMENT ET D'OPTIMISATION DE LA GESTION DE LA COLLECTE, LE TRANSPORT ET LA DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, d'East Angus, de Hampden, de La Patrie, de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Scotstown, de Weedon et de Westbury désirent présenter un projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques dans le cadre de l'aide financière ;

2023-110 *résolution no 2023-110*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyne Gendron
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

–Le conseil de la municipalité du Canton de Westbury s'engage à participer au projet de regroupement et d'optimisation de la gestion de la collecte, le transport et la disposition des boues de fosses septiques et à assumer une partie des coûts sous forme de temps ressources humaines;

–Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

–Le conseil nomme la MRC du Haut-Saint-François organisme responsable du projet.

A D O P T É E

12.11 AMENDEMENT À L'ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT LA CONCEPTION, L'IMPLANTATION ET L'EXPLOITATION D'UN RÉSEAU INTERNET HAUTE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT que les municipalités locales d'Ascot Corner, de Bury, de Chartierville, de Cookshire-Eaton, de Dudswell, du canton de Lingwick, de Newport, de Saint-Isidore-de-Clifton, de Weedon et du canton de Westbury ont conclu une entente intermunicipale concernant la conception, l'implantation et l'exploitation d'un réseau Internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François (Ci-après l'« Entente ») en 2009 ;

CONSIDÉRANT que par le biais de l'Entente, les Municipalités ont délégué à la MRC du Haut-Saint-François les pouvoirs de réaliser notamment la conception, la mise en place et l'exploitation des infrastructures à un réseau Internet haute vitesse (Ci-après « IHV ») ;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a déployé un réseau IHV, aux termes de sa résolution no 2010-05-4544, en confiant à Télécommunications Xittel inc. la fourniture de services professionnels d'ingénierie, de conception, de mise en place, d'installation d'équipement, d'entretien, de mise à jour et de développement d'un réseau de télécommunications offrant IHV sur le territoire de dix (10) municipalités incluant les services aux abonnés ;

CONSIDÉRANT que l'Entente a fait l'objet d'un second amendement en 2018 aux termes duquel la MRC peut céder, en tout ou en partie, le réseau IHV à l'organisme à but non lucratif « Communication Haut-Saint-François »; **ATTENDU QUE** Groupe Maskatel Québec S.E.C., aux droits de Télécommunications Xittel inc., , qui dessert présentement les municipalités de Weedon, secteurs Saint-Gérard et Fontainebleau, de Bury et de Dudswell secteur Marbletown (ci-après : « Secteurs ») a signifié à la MRC son intention d'arrêter les services de connexion IHV dans ces Secteurs;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François a l'intention de cesser l'exploitation d'une partie du réseau IHV ;

CONSIDÉRANT que les coûts de démantèlement du réseau de fibres optiques pour ces Secteurs sont estimés à environ trois cent mille dollars (300 000\$);

CONSIDÉRANT que la MRC désire vendre son réseau de fibres optiques pour les Secteurs pour éviter de devoir le démanteler;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François souhaite avoir le pouvoir d'aliéner le réseau IHV, en tout ou en partie, à une tierce partie;

CONSIDÉRANT que pour aliéner le réseau IHV, la MRC du Haut-Saint-François doit être autorisée à le faire par le biais de l'Entente ;

CONSIDÉRANT que les Municipalités souhaitent déléguer à la MRC le pouvoir d'aliénation en tout ou en partie du réseau IHV ;

CONSIDÉRANT que toute modification à l'Entente doit être approuvée à l'unanimité par les Municipalités et qu'elle doit être constatée par un écrit qui demeure annexé à l'Entente

2023-111

résolution no 2023-111

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Mario Dolbec et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE modifier l'Entente par amendement afin de permettre à la MRC du Haut-Saint-François d'aliéner en tout ou en partie le réseau IHV et d'obtenir le consentement écrit des Municipalités à cet égard.

A D O P T É E

12.12 ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DU CHEMIN BASSIN SUD

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait indiqué le rapiéçage du chemin Bassin Sud dans son Programme Triennal d'Immobilisations 2023 ;

CONSIDÉRANT que le chemin Bassin Sud se dégrade rapidement et que le rapiéçage n'est pas suffisant;

CONSIDÉRANT que l'enrobé tiède est nécessaire pour assurer une tenue durable;

CONSIDÉRANT que nous aimerions procéder au resurfaçage de 1 kilomètre du chemin Bassin Sud, d'une longueur totale de 3 kilomètres;

CONSIDÉRANT que nous avons fait une demande de subvention au Programme d'Aide à la Voirie Locale – projets particuliers d'amélioration;

2023-112 *résolution no 2023-112*

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Gilbert
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la directrice générale à procéder à l'appel d'offres sur invitation afin de procéder à l'appel d'offres sur invitation pour l'asphaltage d'enrobé tiède de 1 kilomètre du chemin Bassin Sud.

A D O P T É E

12.13 DÉVELOPPEMENT DES LOISIRS – MRC HAUT-SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François offre présentement une ressource supplémentaire à certaines municipalités en loisir;

CONSIDÉRANT que la MRC du Haut-Saint-François se base sur l'indice de vitalité économique des municipalités et que notre municipalité ne répond pas aux critères;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Westbury a également un très grand besoin d'accompagnement afin de démarrer une offre loisir;

CONSIDÉRANT que la municipalité du canton de Westbury a besoin du soutien de la MRC du Haut-Saint-François afin d'offrir aux citoyens : jeu, sport, plein air, activités physiques, activités sociales, culture, bénévolat.

CONSIDÉRANT que nous désirons développer le sentiment d'appartenance de nos citoyens;

2023-113 *résolution no 2023-113*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Reid
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la MRC du Haut-Saint-François accompagne la municipalité du canton de Westbury au démarrage d'un service loisir.

A D O P T É E

13.00 INVITATIONS

Aucune.

14.00 VARIA

Aucun.

15.00 PÉRIODE DE QUESTIONS

3 contribuables présents.

16.00 **FERMETURE**

ATTENDU que tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

2023-114 *résolution no 2023-114*

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Mario Dolbec
APPUYÉ par le conseiller Jean Martel et
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit fermée;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'assemblée est levée à 19 heures 56.

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Nathalie Audet, D.M.A.

MAIRE De Westbury

Secrétaire d'assemblée

Gray Forster

Mélanie Cyr